



PREFETE DE LA SARTHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 30 – JUILLET 2015

SOMMAIRE

PREFECTURE

DRHAGI

Délégation de signature de la direction de la réglementation et des libertés publiquesPage 3



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SARTHE

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES,
DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE L'INTERMINISTÉRIALITÉ**
Bureau de la Coordination et des Moyens

Arrêté du **16 JUIL. 2015**

OBJET : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DE L'INTERMINISTÉRIALITÉ - Délégation de signature.

LA PRÉFÈTE DE LA SARTHE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du 24 juillet 2014 nommant Mme Corinne ORZECOWSKI, préfète de la Sarthe ;

VU l'arrêté du ministère de l'intérieur du 21 janvier 1987 titularisant et affectant Mme Martine HAMEL en qualité d'attachée à la préfecture de la Sarthe ;

VU l'arrêté du ministère de l'intérieur du 3 juin 1992 titularisant et affectant Melle Virginie PINELLI en qualité d'attachée à la préfecture de la Sarthe ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire du 2 mars 1995 portant affectation, après réintégration, de Mme Agnès TANGUY, attachée de préfecture, à la préfecture de la Sarthe ;

VU l'arrêté du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales du 30 mai 2002 mutant M. Patrice HATTON, attaché de préfecture, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1er septembre 2002 ;

VU l'arrêté du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, en date du 29 novembre 2004, portant nomination de Mme Anne GUIVARCH secrétaire administrative de classe normale de préfecture stagiaire, à compter du 1^{er} décembre 2004 ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales du 24 février 2005 portant promotion de M. Jean-Louis GERAY en qualité de secrétaire administratif de classe exceptionnelle à compter du 1^{er} janvier 2005 ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire du 12 avril 2006 nommant Mme Catherine MELISSON en qualité de secrétaire administrative à la préfecture de la Sarthe à compter du 18 avril 2006 ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 6 mai 2008 intégrant M. Laurent CALMETTES, secrétaire des affaires étrangères, dans le corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer à compter du 1^{er} avril 2008 en qualité d'attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, à la préfecture de la Sarthe ;

VU l'arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales n° 09/0741/A du 3 juillet 2009 portant affectation, nomination et détachement de M. Pierre-Jean CAMPS, dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directeur de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} août 2009 ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 11 août 2009 portant nomination, titularisation et affectation de M. Johan SOULAS, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2009 ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 9 janvier 2014 portant mutation de Mme Isabelle LAUNAY, secrétaire administrative de classe normale, à la préfecture de la Sarthe, à compter du 1^{er} avril 2014 ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 février 2007 portant intégration et reclassement de Mme Sophie MARTIN, adjointe administrative de 2^{ème} classe du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer, à la préfecture de la Sarthe, à compter du 1^{er} janvier 2007 ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 août 2008 portant promotion et reclassant Mme Laurence DAVIAUD, dans le grade de secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2008 ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2008 nommant et reclassant Mme Christine GANEAU, dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2008 ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2008 nommant et reclassant Mme Corinne GILBERT dans le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2008 ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2010 nommant Melle Mélanie RIBOT en qualité de secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer stagiaire à compter du 15 décembre 2010 ;

VU l'arrêté du préfet de La Loire-Atlantique du 18 septembre 2013 portant nomination de M. Mikaël THOMAS, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer stagiaire, à la préfecture de la Sarthe, à compter du 1^{er} novembre 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015070-0013 du 10 avril 2015 relatif à l'organigramme de la préfecture et des sous-préfectures de la Sarthe entrant en vigueur le 7 mai 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014275-0010 du 3 octobre 2014 de délégation de signature de la Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques ;

VU les décisions d'affectation des agents nommément désignés par le présent arrêté ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral n° 2014275-0010 du 3 octobre 2014 de délégation de signature de la direction de la réglementation et des libertés publiques est **abrogé**.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la réglementation et des libertés publiques, à l'effet de signer les arrêtés, correspondances, récépissés, états liquidatifs des dépenses et certifications conformes pour service fait et pièces comptables et avis entrant dans le cadre de ses attributions et compétences de la direction de la réglementation et des libertés publiques, ainsi que les inscriptions au fichier des personnes recherchées et notamment les décisions relatives aux matières ci-après énumérées :

I - Bureau de la circulation

Ia) Certificats d'immatriculation

- I a1 Délivrance des certificats d'immatriculation des véhicules et des certificats de situation administrative
- I a2 Délivrance des numéros d'exploitations agricoles
- I a3 Attestations d'identification de véhicules
- I a4 Délivrance des cartes W
- I a5 Procès-verbaux d'indisponibilité de certificats d'immatriculation signifiés par huissier
- I a6 Certificats relatifs aux gages sur véhicules
- I a7 Conventions d'habilitation individuelle « professionnel de l'automobile » pour le système d'immatriculation des véhicules (SIV)
- I a8 Immobilisation de véhicules et mise en fourrière (art L 325-1-2 du code de la route)
- I a9 Récépissés de perte ou vol des certificats d'immatriculation

Ib) Permis de Conduire

- I b1 Délivrance permis de conduire
- I b2 Echanges des permis de conduire étrangers (acceptation et refus)
- I b3 Mesures administratives consécutives à un examen médical de la commission médicale des permis de conduire (prorogation et restrictions de validité des permis de conduire)
- I b4 Suspensions administratives du permis de conduire
- I b5 Rétention du permis de conduire
- I b6 Interdiction de passer le permis de conduire
- I b7 Saisines des autorités de police ou de gendarmerie pour les conducteurs n'ayant pas restitué leur titre annulé ou suspendu
- I b8 Décisions de reconstitution de points du permis de conduire suite à stage de sensibilisation à la sécurité routière
- I b9 Récépissés de perte ou vol des permis de conduire
- I b10 Délivrance des récépissés de remise des permis de conduire invalidés pour soldes nuls
- I b11 Mémoires en défense devant le tribunal administratif concernant le bureau de la circulation

II - Bureau de la réglementation générale et des élections

II a) Epreuves sportives

- II a1 Récépissés des déclarations de manifestations sportives non soumises à autorisation
- II a2 Récépissés de ball-trap, de lâcher de ballons
- II a3 Avis concernant les manifestations sportives

IIb) Réglementation

- II b1 Cartes professionnelles
- II b2 Récépissé relatif au droit d'option des franco- algériens et bi nationaux
- II b3 Attestations de revendeurs d'objets mobiliers
- II b4 Autorisation de loterie
- II b5 Attestation de délivrance du permis de chasser

- II b6 Restitution de cartes professionnelles de conducteurs de taxi suite à rupture du contrat de travail ou cessation d'activité
- II b7 Délivrance des diplômes et attestations de réussite ou d'échec à l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi
- II b8 Délivrance des cartes de taxi
- II b9 Agrément d'auto école et centre de formation
- II b10 Titres de circulation des gens du voyage pour ce qui concerne l'arrondissement du Mans
- II b11 Arrêtés portant rattachement administratif aux communes pour les personnes sans domicile fixe
- II b12 Classement des meublés de tourisme, des campings et hôtels
- II b13 Instruction et délivrance des titres de maître restaurateur
- II b14 Autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain
- II b15 Octroi d'un délai supplémentaire pour l'inhumation ou la crémation de personnes décédées
- II b16 Agréments des centres de contrôle technique et des contrôleurs techniques
- II b17 Agréments des centres de récupération de points
- II b18 Agréments des établissements de pompes funèbres

IIc) Elections

- II c1- Accusés de réception, récépissés de déclaration et récépissés de retrait de candidature aux diverses élections, des demandes déposées en préfecture
- II c2 Récépissés de dépôt de compte de campagne
- II c3 Documents comptables et certification des factures relatives à l'organisation des élections

III - Bureau de l'identité et de la naturalisation

III a) Etat- civil

- III a1 Délivrance et refus de cartes nationales d'identité et passeports
- III a2 Oppositions de sortie du territoire
- III a3 Autorisations collectives de sortie du territoire
- III a4 Laissez-passer établis en faveur des mineurs de moins de 15 ans se rendant en Belgique, au Luxembourg, en Suisse ou en Italie

III b) Naturalisation

- III b1 Récépissés de dépôt de demande de naturalisation par décret
- III b2 Récépissés de demande de déclaration de nationalité par mariage
- III b3 Attestation de communauté de vie
- III b4 Déclaration de naturalisation
- III b5 Décisions de classement sans suite

IV - Bureau du droit au séjour des étrangers

- IV1- Délivrance, refus et retrait de titres de séjour d'étrangers, récépissés et autorisations provisoires de séjour
- IV2 Visas (octroi et refus, prolongations et refus de prolongation)
- IV3 Délivrance et refus de documents de circulation pour étrangers mineurs et titres d'identité républicains
- IV4 Acceptation ou refus de titres de voyage
- IV5 Acceptation et refus de regroupement familial

V – Bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux

- V1 Arrêté portant obligation de quitter le territoire
- V2- Fixation du pays de renvoi
- V3- Interdiction de retour
- V4 Arrêté de réadmission
- V5 Arrêté de placement en rétention
- V6 Demandes de laissez-passer consulaires
- V7 Saisine du juge des libertés et de la détention et de la Cour d'Appel
- V8 Mémoires en défense devant les tribunaux administratifs, la Cour administrative d'appel
- V9 Saisine du Procureur de la République
- V10 Arrêtés d'assignation à résidence
- V11 Décisions d'hébergement entrant dans le cadre du BOP 303 (hébergement d'urgence des demandeurs d'asile et hébergement en CADA)
- V12 Signature des Contrats d'accueil et d'intégration

VI - Lutte contre la fraude

- VI1 Correspondances diverses dans le cadre de la lutte contre la fraude et saisies du Procureur.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Jean CAMPS, délégation est donnée à **M. Patrice HATTON, chef du bureau de la circulation**, à l'effet de signer les correspondances courantes et inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau de la circulation ainsi que les décisions pour les attributions indiquées aux paragraphes I a et I b de l'article 1 à l'exception de l'alinéa I a7.

En outre, délégation est donnée **M. Patrice HATTON** à l'effet de signer :

- la certification conforme pour services faits et pièces comptables relative à l'activité de la mission et notamment de la régie à l'exception des engagements de dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Patrice HATTON**, chef du bureau de la circulation, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Agnès TANGUY** et **M. Jean-Louis GERAY**, adjoints au chef du bureau de la circulation et, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, par **Mmes Corinne GILBERT** et **Sophie MARTIN**, pour la délivrance des récépissés de remise des permis de conduire invalidés pour soldes nuls.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Jean CAMPS, délégation est donnée à **Mme Virginie BARBET, chef du bureau de la réglementation générale et des élections**, à l'effet de signer les correspondances courantes et inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau de la réglementation générale et des élections, la certification conforme pour services faits et pièces comptables relatives à l'activité du bureau à l'exception des engagements de dépenses, ainsi que les décisions indiquées à l'article 1 :

- paragraphe II a, à l'exception de l'alinéa II a3 ;
- paragraphe II b, à l'exception des alinéas II b4, II b9, II b11, II b12, II b13, II b15, II b16, II b17 et II b18 ;
- paragraphe II c, à l'exception de l'alinéa II c3.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie BARBET, chef du bureau de la réglementation générale et des élections, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Anne GUIVARCH**, adjointe au chef du bureau de la réglementation générale et des élections, pour les décisions, correspondances, récépissés et avis entrant dans le cadre des attributions du bureau à l'exception des décisions relatives aux élections.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Jean CAMPS, délégation est donnée à **Mme Martine HAMEL, chef du bureau de l'identité et de la naturalisation**, à l'effet de signer les correspondances courantes et inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau de l'identité et de la naturalisation, la certification conforme pour services faits et pièces comptables relatives à l'activité du bureau à l'exception des engagements de dépenses, ainsi que les décisions pour les attributions indiquées à l'article 1, paragraphe III a et paragraphe III b, à l'exception de l'alinéa III b5.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine HAMEL, chef du bureau de l'identité et de la naturalisation, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Laurence DAVIAUD**, adjointe au chef du bureau de l'identité et de la naturalisation, pour la signature des correspondances courantes et inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau de l'identité et de la naturalisation, la certification conforme pour services faits et pièces comptables relatives à l'activité du bureau à l'exception des engagements de dépenses, ainsi que les décisions pour les attributions indiquées à l'article 1, paragraphe III a et paragraphe III b, à l'exception de l'alinéa III b5.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence DAVIAUD, adjointe au chef du bureau de l'identité et de la naturalisation, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Christine GANEAU** en ce qui concerne les décisions, correspondances et récépissés entrant dans le cadre des attributions du bureau à l'exception des décisions de classement sans suite en matière de naturalisation et des avis.

En outre, **Mme Christine GANEAU, Mme Isabelle RAMIER, Mme Isabelle BOULANGER, Mme Anne-Françoise TANGUY, Mme Cécile POINTU, Mme Sandrine PELLIEUX, Mme Martine HAMEL et Mme Nathalie LEROUX** sont habilitées à conduire les entretiens de naturalisations.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Jean CAMPS, délégation est donnée à **M. Laurent CALMETTES, chef du bureau du droit au séjour des étrangers**, à l'effet de signer les correspondances courantes et inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau des étrangers, la certification conforme pour services faits et pièces comptables relatives à l'activité du bureau à l'exception des engagements de dépenses, ainsi que les décisions pour les attributions indiquées à l'article 1, paragraphe IV.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent CALMETTES, chef du bureau du droit au séjour des étrangers, délégation est donnée à **Mme Mélanie RIBOT**, adjointe au chef de bureau, à l'effet de signer les décisions dont délégation a été donnée à **M. Laurent CALMETTES, chef du bureau du droit au séjour des étrangers**.

Par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement concomitants de M. Laurent CALMETTES, chef du bureau du droit au séjour des étrangers et de Mme Mélanie RIBOT, adjointes au chef de bureau, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée par **M. Mikaël THOMAS et Mme Isabelle LAUNAY** en ce qui concerne les décisions de délivrance de titres de séjour, les correspondances courantes et avis entrant dans le cadre des attributions du bureau des étrangers.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Jean CAMPS, délégation est donnée à **M. Johan SOULAS, chef du bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux**, à l'effet de signer les correspondances courantes et inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau asile éloignement contentieux, la certification conforme pour services faits et pièces comptables relatives à l'activité du bureau à l'exception des engagements de dépenses, ainsi que les décisions pour les attributions indiquées à l'article 1, paragraphe V à l'exception des alinéas V1 à V5, V10.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johan SOULAS, chef du bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux, délégation est donnée à **Mme Catherine MELISSON** en ce qui concerne les correspondances courantes relatives à l'éloignement.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Johan SOULAS** et **Mme Catherine MELISSON**, délégation est donnée à **M. Laurent CALMETTES**, chef du bureau du droit au séjour des étrangers, à l'effet de signer les décisions dont délégation a été donnée à **Johan SOULAS** en ce qui concerne les correspondances courantes relatives à l'éloignement.

ARTICLE 8 : Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe et le directeur de la réglementation et des libertés publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

La préfète,



Corinne ORZECNOWSKI